



CONDITIONS GENERALES DE VENTE SERVICE OPTION VERTE

1. OBJET DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les modalités d'application du service « Option Verte ». Elles complètent les Conditions Générales applicables à la fourniture d'électricité souscrite par le client. Les mots ou expressions commençant par une majuscule dans les présentes Conditions Générales ont la même signification que ceux définis dans les Conditions Générales de du contrat de fourniture d'électricité auquel est rattachée cette Option Verte.

Dans le cadre de sa souscription au service « Option Verte », le client par sa contribution soutient le développement local des moyens de production d'électricité à partir des énergies renouvelables.

Le service « Option Verte » est une participation en sus sur la facture d'énergie.

GEG s'engage, pour toute souscription à l'« Option Verte », à acheter et à injecter sur le réseau, l'équivalent de la consommation électrique du client en électricité renouvelable.

2. MODALITES D'ABONNEMENT

Pour souscrire au service « Option Verte », le client en fera la demande expresse à GEG, par internet ou par courrier ou par téléphone (le consentement explicite du client étant requis ensuite par voie électronique notamment) ou par retour du bon de souscription.

Le service prend effet à partir de la facture d'énergie qui suit sa souscription

La traçabilité de l'énergie Verte fournie par GEG est certifiée par les Garanties d'Origine délivrées par un organisme de contrôle désigné par un arrêté du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie: EEX.

Le récapitulatif du nombre de garanties retirées auprès de l'organisme désigné et correspondant à la consommation du site ou du logement concerné, peut être envoyé au client sur simple demande faite à GEG.

3. PRIX ET REGLEMENT

Le règlement du montant de la redevance contractuelle sera effectué en début de période. Il sera inclus dans la facture d'énergie et réglé avec celle-ci.

Ce montant est fixé à :

Pour un client particulier: 1 Euro toutes taxes comprises par mois pour les puissances de 3 et 6 kVA et 2 Euros toutes taxes comprises à partir de 9 kVA et au-delà.

Pour un client professionnel: 3 euros hors taxes par mois pour un abonnement jusqu'à 18 kVA et 5 Euros hors taxes au-delà, TVA au taux de 20%.

4. DUREE, RENOUVELLEMENT, RESILIATION

La signature du client vaut acceptation des présentes conditions générales. La souscription à l'Option Verte se fait sans engagement de durée. Le client peut mettre fin à l'Option Verte à tout moment, en usant de sa faculté de renonciation, sans motif ni pénalité. La demande doit être adressée :

- par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante : GEG – Service clientèle – 8 Place Robert Schuman – CS 20183
- 38042 Grenoble Cedex 09 ; ou
- par email à : info@geg.fr ; ou
- via le formulaire de renonciation en ligne sur le site internet de GEG : Offre Verte (geg.fr).

Le service « Option Verte » sera résilié automatiquement en cas de résiliation du contrat de fourniture d'électricité.

GEG pourra également résilier ce contrat en cas de retard ou de non-paiement de l'« Option Verte ».

En cas de modification du tarif de l'Option Verte, la modification ne s'appliquera pour le client qu'au début de la période suivante.

Pour les particuliers ayant conclu leur contrat à distance : conformément à l'article L121-18 du Code de la Consommation, le client dispose d'un délai de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat pour se rétracter sans pénalité ni motif. Lorsque ce délai de quatorze jours expire un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le Souscripteur peut exercer son droit de rétractation en envoyant le modèle de formulaire de rétraction joint au présent Contrat ou par toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

Réserve : sous réserve de prévenir le client dans un délai d'un mois, GEG se réserve le droit de modifier ou supprimer à tout moment le service « Option Verte ».

5. DUREE, RENOUVELLEMENT, RESILIATION

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

Tout litige relatif aux présentes Conditions Générales de Vente non résolu à l'amiable sera tranché par les juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de Grenoble.